



## LEMUY (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome III (1854)**

*Limoicum, Limoy, Lemuoy, Lymuys, Lemuis, Le Muy, Lemuid.*

Situation : Le village est situé dans un bassin, sur le premier plateau du Jura.

Village de l'arrondissement de Poligny ; canton et bureau de poste de Salins ; perception de Cernans ; succursale dont dépend Montmarlon ; à 10 km de Salins, 16 km d'Arbois, 26 km de Poligny et 56 km de Lons-le-Saunier.

Altitude 645 m.

Le territoire est limité : au nord par Arc-sous-Montenot (Doubs) et Dournon ; au sud par Montmarlon et Supt ; à l'est par Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Boujailles (Doubs) et à l'ouest par Andelot, Thésy et Abergement-lèz-Thésy. Pontamougeard, le Châlet, le Moulin, le Croton, et la grange de la Doye font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant au Bois-Chaillet, à Thésy, à Pontamougeard, à Arc-sous-Montenot, à Montorge, à Abergement-lèz-Thésy, à Montmarlon, à Bejon ; par la rivière de Lemuy, les ruisseaux des Joncs, de Montorge, des Grands-Quartiers ; par les biefs de la Biche et de la Rousse.

Les maisons sont généralement groupées, bâties en pierre et couvertes en tuiles ; les anciennes, seules, sont couvertes en bardeaux. Elles bordent la rue principale du village et sont alignées comme dans les villes.

Population : en 1790 : 438 habitants ; en 1846, 591 ; en 1851, 6053, dont 321 hommes et 285 femmes ; 103 maisons, savoir : à Lemuy 94, à Pontamougeard 3, au Moulin 1, à la grange sur le Nozeroy 1, à la grange de la Doye 3, à la grange chez Rahon 1 ; 135 ménages. En 2002 : 273 habitants, les « Rodze Gaillas ».

Plusieurs familles ont émigré pour l'Algérie. Les jeunes gens se placent comme domestiques dans les villes.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1595.

Vocabulaire : Saint Maurice.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux archives départementales avant où Lemuy a reçu les cotes 5 E 222/11 à /15. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 459 à 462, 3 E 4566 à 4578, 3 E 3774 et 3775, 3 E 7792 et 3 E 8514. Tables décennales : 3 E 1366 à 1375.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 186, 5 Mi 576 à 578 et 5 Mi 1247, 5 Mi 22 et 23, 5 Mi 1185.

Cadastré : exécuté en 1831 : 2105 Ha 92 a divisés en 2128 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 89 forains ; savoir : 531 Ha en terres labourables, 373 Ha en parcours, friches, murgers et broussailles, 291 Ha en bois-taillis, 241 Ha en prés, 91 Ha en bois-sapins, 571 Ha composant une partie de la forêt impériale de la Joux, et le surplus en jardins, vergers et sols de bâtiments.



Le sol, très fertile, produit du blé, de l'avoine, des pommes de terre, peu d'orge, de légumes secs, de navette, de betteraves, de lin, de fruits, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Les récoltes sont très souvent compromises par les gelées.

On élève dans la commune des chevaux, beaucoup de bêtes à cornes et quelques chèvres. On y engraisse des bœufs et des porcs. 570 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, employée pour l'amendement des terres, des mines de fer, dont l'exploitation a été abandonnée depuis 30 ans, de mauvaises sablières, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique, de la pierre susceptible de recevoir le poli et imitant le marbre. La terre végétale de ce territoire étant calcinée, produit un beau vermillon, qui peut être employé en peinture.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'éducation du bétail, la fabrication de fromages, l'agriculture, l'équarrissage et le transport des bois de sapins.

Il y a trois chalets, dans lesquels on fabrique annuellement 30.000 kg de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité ; une scierie à deux lames, un battoir à blé, un moulin à farine avec scierie pour bois de construction.

Les patentables sont : 1 sabotier, 2 aubergistes, 2 merciers, 1 maréchal-ferrant taillandier, 2 marchands de bois de construction, 1 maréchal-ferrant et 1 charpentier.

Foire : il se tient chaque année, à Lemuy, une foire fixée au 25 août, où il se vend surtout du bétail à cornes, des porcs et des chevaux.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, dont la clôture a été établie en 1848, un presbytère, construit en 1832 ; il contient une chapelle, dans laquelle on catéchise les enfants et où se célèbre la messe pendant la semaine, et même le dimanche lorsque la neige empêche de se rendre à l'église ; une maison commune bâtie en 1832 ; elle contient la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 80 élèves, et celle des filles par 60 ; une croix en pierre à Pontamougeard, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, et représentant sur les croisillons, d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; un oratoire, dédié à saint Claude ; six ponts, dont quatre en pierre et deux en bois ; un puits communal devant le château, une fontaine sur la place, avec lavoir et abreuvoir, et 484 Ha 28 a de pâtures, bois-sapins, bois-taillis, terres et prés ; le hameau de Pontamougeard a 40 Ha 12 a de pâtures.

Bois communaux : 165 Ha 59 a ; coupe annuelle 5 Ha 54 a. Pontamougeard, 15 Ha 30 a en broussailles, soumis au régime forestier.

## NOTICE HISTORIQUE

Lemuy tire son nom d'une source qui jaillit sur son territoire, au milieu d'un bassin circulaire, en forme de tonneau. Le mot celtique *mwid* paraît être la racine de celui de *Le Muy*. S'il est une voie romaine, dont la direction soit incontestable, c'est celle de Salins à Pontarlier par Pontamougeard, qualifiée dans un titre de 1302, de *chemin impérial*. On sait que le roi Sigismond, roi de Bourgogne, fit au VI<sup>e</sup> siècle, des libéralités immenses à l'abbaye d'Againe (Saint-Maurice-en-Valais), et qu'il y fit établir la psalmodie

perpétuelle. Son successeur, Gontran, fonda aussi la psalmodie perpétuelle dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, et, pour mieux entretenir cette pieuse pratique, il mit ces deux monastères sous la direction d'un seul supérieur. Afin de rendre les communications plus faciles entre Dijon et Agaune, les religieux avaient établi sur la route plusieurs hospices. Il est probable que la maladrerie de Pontamougeard, bâtie au bord de l'ancienne voie romaine, avait succédé à l'un de ces hospices. Des constructions romaines ont dû exister à Lemuy, dans les lieux-dits à *la Planche aux Chambrettes* et au *Châtelet*. Il est à peu près certain que le territoire de Lemuy fit partie des biens donnés en 522, par le roi Sigismond, à l'abbaye d'Agaune, et de ceux inféodés en 943, par ce monastère, au comte Albéric, quoiqu'il ne soit pas nominativement désigné dans les actes. L'histoire de la translation, dans le comté de Bourgogne, des reliques de saint Urbain, pape et martyr, et de saint Tiburce, son disciple, qui furent accordées, en 862, par le pape Nicolas 1<sup>er</sup>, sur la demande du roi Charles-le-Chauve, aux moines de Saint-Germain d'Auxerre, ne parle pas du séjour de ces reliques à Pontamougeard, mais il n'est pas douteux que les religieux suivirent la route qui traversait ce village. Le nom de Lemuy apparaît pour la première fois dans les titres, au XI<sup>e</sup> siècle. D'après un rescrit de l'empereur Henri II, de l'année 1048, et une bulle de Léon X, de l'année suivante, on voit que les chanoines de Saint-Anatoile de Salins reprirent possession de leur chapitre et de leurs biens, parmi lesquels figurent les dîmes de Saizenay, Salins, Lemuy, Onay, et une partie de celles de Cernans, avec le patronage de la chapelle d'Onay. L'église de Lemuy fut confirmée au chapitre Saint-Étienne de Besançon, par l'archevêque Humbert en 1139, et par le pape Eugène III, en 1145 et 1148. Par un acte daté à Saint-Oyan, de l'an 1175, Gérard, comte de Vienne, et Maurette, son épouse, dame de Salins, donnèrent à l'église Saint-Anatoile, tous les droits que Gaucher III, sire de Salins, père de Maurette, avait sur les dîmes de Lemuy, c'est-à-dire la grande dîme, à condition qu'il serait célébré chaque jour dans cette église, pour le repos de l'âme de ce prince, une messe, ou qu'il serait récité une oraison spéciale à la grand'messe.



Seigneurie : Lemuy formait une seigneurie particulière, en justice haute, moyenne et basse, qui relevait du château de Sainte-Agnès. Les sujets étaient main-mortables de corps et de biens, corvéables à volonté, soumis à la banalité du four, du moulin et à des cens en argent, en grains et en poules. Le mardi avant la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1367, Hugues de Chalon, sire d'Arlay, étant au château de Nozeroy, déclara exempter les habitants présents et futurs de la ville de Lemuy, de toutes servitudes, corvées, livraisons de fromages et exactions, envers ses forestiers ou pardessus, et leur permit de couper du bois de chauffage pour leurs besoins et même pour le vendre, dans ses foresteries de Boujaille et d'Onglières. Il les autorisa en outre à couper du bois de construction, sauf à en faire la demande préalable au châtelain de Nozeroy. Les habitants avaient aussi des bois communaux qu'ils pouvaient défricher, du consentement de leur seigneur.

Seigneurs : Lemuy faisait primitivement partie de la seigneurie de Salins. Gaucher IV, sire de Salins, en disposa en faveur d'un de ses fils naturels, du nom de Gérard, tige de la maison de Salins-la-Bande. Gérard de Salins, dit le Bâtard, chevalier, par un acte du mois de janvier 1239, donna à Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, tous ses droits sur ce village, et tout ce qu'il tenait en fief de ce comte, dans le même lieu. Cette donation ne devait avoir d'effet que dans le cas où il mourrait sans laisser de postérité légitime. Le donateur agit avec prudence en mettant cette réserve, car il eut un fils, du nom de Colin, qui lui succéda. Colin de Salins, chevalier, était mort en 1306. Il avait eu de Guyette de Saint-Lothain, son épouse, entre autres enfants, Guy de Salins, dit Chambier, chevalier, marié avec Étienne Chambier. Odon de Salins, chevalier, fils de Guy, testa le 27 avril 1388. Il choisit sa sépulture en l'église Saint-Mauris de Salins, dans la chapelle Saint-Georges, où ses prédécesseurs étaient inhumés. Il eut pour héritier dans la terre de Lemuy, Perrin de Salins, le second de ses fils, marié à une fille de la maison de Nozeroy, dont il eut Guy de Salins, dit Chambier, chevalier, seigneur du Pasquier, Nevy, Villers-Robert, Andelot, etc. Guy de Salins était, en 1411, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, qui le nomma pour passer en revue les gens d'armes choisis pour accompagner la duchesse en son voyage de Paris. L'année suivante, il fut commis par le duc pour faire l'inspection des troupes que ce prince conduisait à l'armée du roi. La duchesse de Bourgogne l'honora cette année, de la charge de son chevalier d'honneur. Ce seigneur testa le 30 août 1416, conjointement avec Étienne du Pasquier, son épouse. Pierre de Salins, fils de Guy, écuyer, eut par le testament de ses père et mère, les terres du Pasquier, Lemuy et le fief de Champagnole. Il mourut sans postérité, laissant sa fortune à Jeanne Damas, son

épouse, qui agissait comme dame de Lemuy en 1419. Jeanne et Claude, sœurs, épouses de Jean et Pierre de Chauvirey, dames de Lemuy, vendirent cette seigneurie le 19 mars 1525 à Jean de Marnix. Jeanne du Cerf, veuve de Jean de Marnix, et Jacques de Marnix, leur fils, la revendirent à Jeanne de Marnix, épouse de Nicolas de Gilley, le 24 janvier 1538. Ce fief appartenait en 1557, à Jean de Saint-Mauris, président d'Etat et des finances aux Pays-Bas, marié à Étienne Bonvalot, dont il eut Antoine de Saint-Mauris, seigneur de Lemuy, Cramans et Ecleux qui épousa le 3 juin 1561 Claudine, fille de Balise de Pontailler, et en eut, entre autres enfants, Alexandre de Saint-Mauris, qui lui succéda dans la terre de Lemuy, et vivait en 1607. Ce seigneur s'allia à Dorothée Bouton, dame du Fay, qui le rendit père de Claude-Jacques de Saint-Mauris, comte de Bosjean, seigneur du Fay, Lemuy, etc., marié le 3 janvier 1633 à Charlotte de Vatteville, fille du marquis de Conflans, comte de Bussolin et de Louise Christine, comtesse de Nassau. Claude-Jacques de Saint-Mauris vendit Lemuy le 2 mai 1670 à Claude d'Achey, baron de Thoraise. Claude-François Udressier prenait la qualité de seigneur de Lemuy en 1712. MM. Marie-Pierre-Bonaventure-Fidèle-Armand et Armand-Charles-Philippe d'Udressier, frères, furent les derniers possesseurs féodaux de Lemuy. Ils émigrèrent en 1790, et leurs biens furent vendus nationalement.



Armoiries : la maison de Salins portait : *de gueules à la bande d'or*. Gérard de Salins et ses successeurs avaient exactement les mêmes armes. Saint-Mauris portait : *de gueules à la croix fleuronnée d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un aigle d'or*, et Udressier : *d'argent à deux rameaux entrelacés de sinople, chargés de fruits de pourpre*.

Prévôté : la prévôté de Lemuy appartenait à une famille noble qui portait le nom de ce village. Barbe de Lemuy fut témoin d'une donation faite en 1159, par Gaucher III, sire de Salins, à l'abbaye d'Abondance. Château : à l'est du village, est une montagne en forme de cône tronqué. Son sommet était couronné par l'église paroissiale. Sur son revers nord-est, s'élevait un château-fort, entouré de murailles et de fossés. A côté, était la chapelle castrale et un parc de plusieurs hectares, dont il reste encore quelques arbres. Les constructions ont disparu au XVII<sup>e</sup> siècle, et ont été remplacées par un châlet. Une modeste maison, dans le village, fut ensuite décorée du titre de château.

Seigneurie de Pontamougeard : elle consistait dans la justice haute, moyenne et basse, sur les sujets et sur le territoire, dans la banalité du four et dans des cens. Les habitants étaient main-mortables. Ils devaient une poule par ménage et un grand nombre de corvées pour amener du bois au château et faire des voitures de Villers-Farlay à Salins. Cette seigneurie fut d'abord possédée par une famille noble de nom et d'armes. Piron de Pontamougeard vivait au XIII<sup>e</sup> siècle. Par un acte daté du jeudi avant la Magdeleine, de l'an 1302, Jean de Chalon, sire d'Arlay, et Étienne de Chalon, seigneur de Saint-Laurent, firent entre eux le partage des terres de Sainte-Agnès et d'Arc-sous-Montenot, et fixèrent d'une manière certaine les limites de la seigneurie de Pontamougeard, qui appartenait alors à Jean de Chantrans, chevalier. Ils convinrent que ce gentilhomme aurait la garde de la maladrerie de Pontamougeard, de la même manière que Jean de Chalon l'avait laissée à Piron de Pontamougeard et à ses successeurs, à cause du partage de Neufchâtel. Le 27 août 1601, Claude de Seroz, écuyer, sieur de Pontamougeard et Jallerange, fils et héritier de Jean de Seroz et de Bénigne de Grammont, vendit à Simon Guillaume, de Salins, écuyer, anobli par le roi Philippe II, le 23 avril 1598, la seigneurie de Pontamougeard. Simon Guillaume épousa Anne-Marie de Villeneuve, de laquelle il eut Alexandre-Ignace, Jeanne-Françoise et Louise, alliée à Philippe Udressier, écuyer, prévôt du puits à muire de Salins. Alexandre-Ignace Guillaume, chevalier, seigneur de Pontamougeard et Saint-Thiébaud, né à Salins, le 8 octobre 1628, fut l'un des derniers et des plus nobles défenseurs de la nationalité franc-comtoise. Elu mayor dans sa ville natale, il profita de son ascendant sur les masses pour calmer, en 1668, une émeute qui pouvait avoir les suites les plus déplorables. Le 22 décembre 1672, il reçut du gouverneur général des Pays-Bas, le titre de mestre-de-camp d'un terce d'infanterie, et fut nommé, au mois d'avril suivant, gouverneur des villes et châteaux de Salins, en remplacement du comte de Staremborg. Après avoir vaillamment défendu cette place, au mois de juin 1674, il dut céder devant le nombre, et fit sa soumission à des conditions honorables. S'étant retiré en Flandres après la conquête du comté de Bourgogne par Louis XIV, il y prit du service, se distingua à la fameuse bataille d'Ensheim, gagnée sur Turenne, et à l'issue de la campagne, se rendit à Bruxelles. Il y fut accueilli avec la plus haute distinction par le gouverneur général, duc de Villa-Hermosa, qui le chargea de différentes missions diplomatiques très importantes. Il fit preuve de tant de sagesse et de

loyauté dans la conduite des affaires, qu'il s'attira l'estime des souverains. Sa majesté impériale le créa baron du Saint Empire romain. Il mourut à Mons, sur la fin de septembre 1689. Ses obsèques et son mausolée furent magnifiques, et ce fut l'état qui en fit les frais. Par son testament daté de Salins, le 2 mai 1681, il avait légué l'usufruit de tous ses biens à Jeanne-Françoise de Guillaume, sa sœur, et la nue-propriété à Claude-François Udressier, son neveu. Les descendants de M. d'Udressier ont possédé Pontamougeard jusqu'en 1790.



Château : le château de Pontamougeard était bâti presque au sommet d'un coteau, entre Dournon et Lemuy. Il se composait d'une haute tour carrée, servant de donjon, de plusieurs corps de logis, disposés autour d'une cour carrée, d'un colombier en forme de tour et de vastes dépendances. Un pont-levis, jeté sur les fossés, communiquait avec une porte défendue par des tours. Le donjon encore debout en 1586, était déjà ruiné en 1602. Louis XIV voulant punir Alexandre Guillaume de son inébranlable fidélité à son souverain légitime, donna l'ordre de démanteler son château de Pontamougeard et l'hôtel qu'il avait à Salins. Le commissaire chargé de l'exécution, amenant à Pontamougeard force manœuvres et une compagnie de dragons, le 27 décembre 1674, il se mit à l'œuvre, et l'édifice fut rasé jusqu'au sol. Il ne reste de cette construction que des caves, des pièces voûtées souterraines et la croix qui était au milieu de la cour. Les héritiers de M. Maillard, ancien curé d'Arc-sous-Montenot, sont possesseurs des clés du château et d'une couronne d'épines en fer, artistement travaillée, qui surmontait la croix placée dans la cour.

Maladrerie : la maladrerie de Pontamougeard, construite vraisemblablement sur les ruines d'un des hospices de l'abbaye d'Agaune, est mentionnée dans le testament d'Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique, de l'an 1257. Elle consistait en une chapelle, dédiée à *Notre-Dame-des-Aventures*, et en un bâtiment contenant quatre chambres, outre le logement de l'hospitalier. Cet hospice était richement doté en fonds de terre, en dîmes et en droit d'erminage sur la ville de Salins. Le chapitre de Saint-Anatoile avait le patronage de la chapelle. En 1566, Pierre Moureau, chanoine de Saint-Anatoile et prébendier de Pontamougeard, demanda la permission de prendre du bois de service dans les forêts du prince d'Orange, pour réparer la chapelle. Le 17 novembre 1586, Claude de Seroz, seigneur de Pontamougeard, prévint le chanoine prébendier « de mettre en ordre la maladrerie, en laquelle s'étaient retirés quelques pestiférés, qui mettaient tous les jours les habitants en extrême peine et qu'il ne savait comment les déchasser, à cause que quand on les appelle, ils se retirent à l'église, en laquelle personne n'ose entrer pour l'infection qui y est, tellement que le communal de ce lieu s'était déjà assemblé plusieurs fois pour renverser la maison, parce que les pestiférés sortaient la nuit et dérobaient tout ce qu'ils trouvaient. » En 1579, le magistrat de Salins se plaignit au parlement de ce que le chapitre de Saint-Anatoile laissait tomber en ruine la maladrerie qui avait été érigée pour recevoir les lépreux du Bourg-Dessus de Salins, et retirait les revenus de l'établissement sans exercer l'hospitalité. Le pape Clément VIII, informé de ce qui se passait, prononça l'union de la prébende de Cernans, dite de Pontamougeard, à la mense capitulaire de Saint-Anatoile. L'archevêque de Besançon permit, le 12 septembre 1657, la démolition entière de l'hôpital, parce que ses masures servaient de repaire à des malfaiteurs. Ses biens furent unis, en 1686, à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et en furent démembrés le 24 février 1696, pour servir à la dotation de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, qui lui-même fut réuni, en 1751, à l'hôpital général de la même ville.

Église : l'ancienne église de Lemuy, détruite en 1843, se composait d'une nef, de deux chapelles couvertes en laves et d'un clocher couronné par un dôme. Les fenêtres étaient ornées de belles verrières peintes. Lune des chapelles appartenait au seigneur de Lemuy, et celle dite des Trois-Rois, à celui de Pontamougeard. L'église actuelle, dédiée, comme la précédente, à Saint Maurice, dont on célèbre la fête le 22 septembre, a été construite de 1843 à 1848. Elle est située en dehors du village, au sommet de la montagne sui le domine à l'est. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur au milieu duquel se trouve le maître-autel et de deux sacristies. Elle est imitée du style ogival, mais on y remarque de graves irrégularités.

Chapelle du presbytère : la position élevée de l'église de Lemuy en a toujours rendu l'accès très difficile. Il y eut de tous temps dans le village une chapelle, dans laquelle on célébrait les offices pendant l'hiver. Elle a été reconstruite en 1832 avec le presbytère. Elle renferme les reliques de saint Prosper et de sainte

Félicité, ainsi que la statue miraculeuse de Notre-Dame-des-Aventures, qui était dans la maladrerie. La madone est exposée sur le tabernacle, et des indulgences sont accordées à ceux qui la visitent.



Oratoire de Saint-Claude : à la suite des pestes et des guerres du XVII<sup>e</sup> siècle, le village de Lemuy était complètement dépeuplé en 1647. Quelques habitants de la terre de Saint-Claude vinrent s'y établir comme dans une contrée déserte : habitués d'aller en procession le jour de la fête de saint Claude, ils firent construire un oratoire qu'ils dédièrent à ce saint et obtinrent le privilège d'y faire une procession le 6 juin. Cet édifice, ruiné en 190, fut rétabli en 1844, par le zèle et la piété de M. Martine, curé de la paroisse. On y a déposé la statue et les reliques de saint Claude ; les habitants furent autorisés par Mgr. L'évêque à fêter saint Claude le 6 juin, et à aller de jour-là processionnellement à l'oratoire.

Évènements divers : Pontamougeard, aujourd'hui humble hameau composé de trois maisons, était jadis un gros village de la paroisse de Cernans, traversé par un grand chemin, très fréquenté au moyen-âge. Ce qui contribua à son développement et à sa prospérité fut aussi la cause de sa ruine. Continuellement sillonné de troupes, de bandes d'aventuriers et de pillards, il se trouvait sans cesse exposé à l'incendie et à la dévastation. La plaine dans laquelle il se trouve placé, servit plus d'une fois de champ de bataille. Les Français y éprouvèrent une honteuse défaite dans un combat mémorable. Les tapisseries de l'église Saint-Anatoile retraçaient le fait suivant, arrivé à Pontamougeard ou aux environs, avec la légende suivante : *« comment le 2 febvrier 1492, veille de saint Anathoille, aucuns gens de guerre, du parti de Bourgogne, en nombre seulement quatre cents, amenant artillerie à Salins, furent envahis auprès de Dournon, par environ neuf cents François, gens de guerre, tellement que ils convinrent d'abandonner laditte artillerie et la laisser dans les champs, et eux se retirer auprès d'un rocher où ils furent assaillis desdicts François. Mais ils se deffendirent si bien, que les François furent forcés de se retirer. Desquelles nouvelles ceulx dudict Salins furent fort ébahis : et arriva que le lendemain, jour de saint Anatoile, du matin, ainsi que l'on porta en procession dévoste le fierte du glorieux saint Anathoille, lesdicts François retournant en croyant emmener laditte artillerie, voyant venir un bon nombre de gens d'armes dudict Salins à l'aide des quatre cents Bourguignons, s'en allèrent et se retirèrent tous, et par ainsi l'intercession du glorieux saint fut laditte artillerie preservée et sauvée, et laditte ville aussi. »* Rien ne peint mieux les désastres causés par la guerre et la peste à Lemuy que l'interruption qu'on remarque dans les registres de l'état civil de cette paroisse, de 1636 à 1647. Pendant cette période, on ne trouve l'enregistrement d'aucun baptême, d'aucun mariage, d'aucun décès. Le village se relevait à peine de ses ruines, qu'un incendie le détruisit en 1648. En cette année, les chanoines de Saint-Anatoile firent remise des dîmes aux habitants, en considération de ce fléau. Le 9 novembre 1830, un incendie dévora une grande partie du village. Plus de cent familles, victimes de cette catastrophe, errèrent plusieurs jours dans les bois, dénuées de toutes ressources.

Curiosités naturelles : on remarque à Lemuy une source appelée la *Fontaine-Mer*, qui a cela de singulier, que fournissant un volume d'eau suffisant pour mettre des rouages en mouvement, s'il y avait de la chute, elle n'éprouve jamais de variation : elle sourdit d'un bassin de 36 à 40 cm de circonférence.

Biographie : ce village est la patrie des trois frères Robbe, et de Jean-Pierre Poux, tous officiers décorés ; de Claude Pasteur, curé de Lemuy (1720-1806), prêtre zélé, qui est parvenu, par ses prédications, à supprimer dans sa paroisse l'ivrognerie, qui y était un vice dominant.

Bibliographie : Annaires de 1842 et 1843 – titres communiqués par M. Martine, curé de Lemuy -. Archives du chapitre de Saint-Anatoile de Salins, à la préfecture du Jura.